

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude
au grade de REDACTEUR au titre de la promotion interne**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er}- Pour l'année 2022, sont inscrites sur la liste d'accès au grade de rédacteur, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2022	FORTIN	Anouck	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Direction du patrimoine départemental
01/07/2022	JEAN-BAPTISTE	Marina	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Direction des ressources humaines
01/07/2022	VILLETTE	Marie-Laure	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Territoire de solidarité des marais du Cotentin

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Four le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric
Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-225005024-20220705-202206 RED-DL-AR
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022